Nº 147. Lundi 21 et Mardi 22 Juin 1847. 18me Année.

[illegible]IX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
[illegible] an . .	26 fl.	30 fl.
[illegible] mois . .	14 »	16 »
[illegible] mois . .	7 »	8 »

[illegible] DES INSERTIONS.
[illegible]ières 5 lignes fl. 1.50 timbre
[illegible] 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht, Noordsi[illegible]*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

LA HAYE, 21 Juin.

[illegible]ciété de Commerce des Pays-Bas.

[illegible] a eu lieu à Amsterdam l'assemblée annuelle du [illegible]ministration de la Société de Commerce. Du discours [illegible] M. le président, nous extrayons les particularités [illegible]

[illegible] navires il a été importé en 1846, à la consignation [illegible] entre autres marchandises : 736.887 balles café; [illegible]astres et 745 caisses sucre; 13,172 caisses indigo, [illegible] thé Java; 105,983 blocs étain. — Durant les 5 pre[illegible] 1847, il a été importé par 103 navires : 532,578 [illegible]0,104 canastres sucre (non-compris 6,310 canas[illegible] vendus en Angleterre); 8,187 c. Indigo; 77,037 blocs [illegible]

[illegible] ventes opérées en 1846 par la Société s'élèvent à : Café [illegible] 300,000; Sucre. fl. 19,330,000; Thé, fl. 183,000; [illegible] 4,316,000; Etain, fl. 2,000,000 : Cochenille, fl. [illegible]; Epiceries. fl. 813,000. Le total des ventes opérées s'é[illegible] 44,340,000, contre fl. 51,625,000 en 1845.

[illegible]portations faites par la Société, y compris les espèces [illegible]ndises nécessaires au gouvernement colonial, s'élè[illegible] 543,000 : dont pour au moins fl. 4,145,000 en co[illegible] blancs fl. 819,000 de plus qu'en 1845; 230,000 co[illegible], fl. 89,000 de plus qu'en 1845; fl. 126,000 [illegible]sées; fl. 51,700 en cotons teints; fl. 362,000 cotons [illegible] fils de coton; fl. 78,00 polémites; fl. 29,600 en draps [illegible]000 en poteries.

[illegible]yé le frêt sur 56,002 lasts non compris, les 1254 lasts [illegible] naufragés le *Koning der Nederlanden* et le *Ceraw*, ce [illegible] 344 lasts de moins qu'en 1845.

[illegible] des frets en retour s'élève à fl. 10,722,000, et des [illegible]ie à fl. 175,300.

[illegible]es d'assurances, on a payé fl. 1,096,000.

[illegible] chiffres il résulte que la Société continue à prêter un [illegible]pui aux intérêts du commerce, de la navigation et de [illegible] néerlandaise, et exerce une influence salutaire sur [illegible] les plus importantes du travail national.

[illegible] de directeurs qui seront vacantes au 31 décembre [illegible] ont été nommés par l'assemblée, M. B. Goudswaard, [illegible] adjoint de la Société, G. Obreen, membre du con[illegible]unal de Rotterdam, et G. Nolthenius, négociant et [illegible] Amsterdam.

[illegible]omte Schimmelpenninck, envoyé extraordinaire et [illegible]lénipotentiaire des Pays-Bas près la cour de Londres, [illegible] audience particulière, de la part de son souverain, à [illegible]ctoria le portrait du Roi son maître, ainsi que d'autres [illegible] S. M. le Roi des Pays-Bas a offerts en cadeau à S. M. [illegible] la Grande-Bretagne.

[illegible]uvelles de Portugal sont plus satisfaisantes. La junte [illegible], effrayée par la prise de Das Antas, l'entrée des trou[illegible]oles en Portugal et le mouvement du maréchal Sal[illegible] de Grijo, s'est porté avec son avant-garde à Los Car[illegible]e lieue d'Oporto, a demandé un armistice jusqu'au [illegible] Saldanha a accepté à condition qu'il garderait ses [illegible]positions. On croit que, malgré l'armistice, les trou[illegible]oles continueront d'occuper le pays et de rétablir [illegible]autorité de la reine. Il avait été tenu quelques pro[illegible]nts contre les Anglais à Oporto, mais les consuls [illegible]re et d'Espagne ont fait d'énergiques représentations. [illegible]ndeira, de son côté, a demandé et obtenu des puissances alliées un armistice jusqu'au 10. Le marquis de Loulé, porteur de la soumission de la junte, était attendu à Lisbonne le 9. On dit que les miguélistes ne déposeront pas les armes. Le brigadier miguéliste Rebocho travaille à soulever la Beira contre l'autorité de la reine, ce qui motiverait la présence de troupes espagnoles dans le Mino et Tras os Montès, afin qu'elles puissent désarmer complétement les guérilles.

Un supplément au *Courrier des Etats-Unis* du 1er juin annonce, d'après une dépêche télégraphique parvenue à Philadelphie, l'entrée du général Scott à Puebla. L'occupation de cette ville importante, dont la population s'élève à 60,000 âmes, met les Américains à trente lieues de Mexico, et leur assure d'abondantes ressources.

La guerre des Etats-Unis et du Mexique semble, d'après les correspondances que nous venons de recevoir, dégénérer en une guerre de *guérillas*, marquée par le pillage, le meurtre et l'incendie.

Les généraux mexicains Santa-Anna et Canalès ont renoncé à tenir campagne. On n'essaiera plus de tenir tête aux colonnes américaines ; on ne livrera plus de batailles ; toutes les routes seront laissées libres, toutes les places seront évacuées et les portes des villes s'ouvriront à la première sommation. Mais des bandes isolées tomberont à l'improviste sur les Américains surpris, les harcelleront durant leur marche, les inquièteront au milieu de la nuit, enlèveront les traînards et intercepteront les convois.

Tel est le nouveau plan adopté pour la résistance à l'invasion. En même temps on annonce que la guerre sera impitoyable ; déjà de révoltantes atrocités ont été commises. Par un sentiment qui lui fait honneur, le général américain Scott voudrait empêcher la lutte de prendre ce caractère de férocité et de barbarie qui révolte les nations civilisées. Il a publié une proclamation adressée au peuple mexicain dans laquelle il fait preuve d'intentions pacifiques, et recommande à ses soldats d'éviter les rigueurs inutiles. Vain effort ! Les cruautés des soldats mexicains entraîneront inévitablement après elles de sanglantes représailles.

Nous publions plus loin une lettre de notre correspondant dans laquelle est traitée la question des *guérillas*.

Les journaux anglais et français se trompent étrangement en pensant que, à l'expiration du terme de leurs engagements, les volontaires américains qui se trouvent dans les armées sous les ordres des généraux Scott et Taylor, laisseront des vides dans les corps dont ils font partie.

Nous voyons dans l'*Union* de Washington, journal officiel, que le département de la guerre a dirigé sur Monterey et Vera-Cruz des régiments de volontaires, plus nombreux que ceux qu'ils doivent remplacer, à des époques calculées de manière à ce que ces détachements arrivent avant même le départ des troupes qui vont rentrer dans leurs foyers.

«Partout des volontaires, dit l'*Union*, se sont présentés en nombre plus grand que le gouvernement n'en avait appelé sous les drapeaux. Une brigade entière, qui offrait ses services, non pour un terme limité, mais pour toute la durée de la guerre, n'a pu être mise en activité pour cette raison. Dans l'Indiana l'enthousiasme est tel qu'à peine le gouverneur de l'Etat avait-il fait connaître, par une proclamation, le nombre de troupes requises par le président des Etats-Unis, que déjà les cadres des régiments se trouvaient remplis. En outre, dix mille hommes de troupes de ligne, faisant partie des nouveaux régiments que le congrès a décrétés, sont déjà en route pour Vera-Cruz, le Nouveau-Mexique et la Californie, chaque régiment laissant un cinquième bataillon, avec des officiers, en recrutement pour compléter les différents corps. Aucun régiment volontaire n'a quitté son poste. Tous y attendent leurs remplaçants avant de retourner chez eux. Ce qui a lieu maintenant au Mexique, à l'égard du remplacement des volontaires à l'expiration de leurs engagements, a été pratiqué pendant la durée des deux dernières guerres des Etats-Unis contre l'Angleterre. Deux fois pendant le siége de Boston, le général Washington a vu s'accomplir une pareille mutation dans l'armée qu'il commandait, ce qui ne l'a pas empêché de forcer le général Gage, avec une garnison, égale en nombre à l'armée assiégeante, et la flotte britannique, sous les ordres de l'amiral Howe, d'évacuer cette ville.»

La *Gazette de Madrid* publie un ordre royal, adressé aux promoteurs fiscaux, leur enjoignant de poursuivre régulièrement les imprimés dans lesquels on mettrait en question le droit de succéder à la couronne, établi et sanctionné par la constitution et les lois, en faveur de l'infante Luisa Fernanda. Cette pièce officielle, en date, à Madrid, du 13 juin, et signée par le ministre de grâce et justice, Balramonde. Il y est dit que cette disposition est prise, parce que quelques journaux ont mis en discussion les droits reconnus par la constitution et les lois, en faveur de l'infante Luisa Fernanda, à l'effet de succéder à la couronne de ce royaume. Le ministère public, chargé de veiller à l'exécution de la législation en vigueur et défenseur naturel des hauts intérêts qui peuvent être lésés par la presse, doit s'efforcer d'appliquer les moyens répressifs de nature à faire cesser de semblablee abus.

La *Gazette d'Augsbourg*, dans un article sur les affaires de Suisse, dit que les trois cours du Nord sont décidées à employer tous les moyens pour empêcher une guerre civile dans ce pays, même s'il fallait avoir recours à l'intervention armée. Les dispositions de la France n'inspirent aucune inquiétude aux cabinets et ils paraissent convaincus qu'elle finirait par adopter leurs vues.

La même feuille assure, d'après une correspondance des bords du Rhin, que la reine d'Espagne est aujourd'hui décidée à abdiquer la couronne, et que l'Angleterre penche plus que jamais en faveur des prétentions du comte de Montemolin, pour le cas où le trône espagnol deviendrait vacant.

Nous croyons qu'il ne faut pas s'arrêter sérieusement sur de pareils bruits.

La *Gazette de Prusse* publie, d'après une correspondance de St.-Pétersbourg, des nouvelles du Caucase du 20 mai qui contiennent quelques détails sur un nouvel avantage remporté par les troupes russes contre les Montagnards dans les environs de Auls-Gechi. Les Russes n'ont eu en tout que 5 blessés. On ignore le nombre des morts du côté des Circassiens, mais ils ont dû perdre beaucoup de monde en traversant la rivière d'Assa pour mettre cet obstacle entre eux et les Russes.

Avant de clore l'année théâtrale, la direction du Théâtre-Royal-Hollandais a soumis à l'appréciation du public quelques-uns des acteurs appelés à remplacer ceux dont l'engagement était expiré. L'accueil que le public leur a réservé a déjà justifié les choix faits par le directeur, et chacun a pu pressentir qu'à la réouverture du théâtre, au mois d'octobre pro-

---

[illegible]LETON DU JOURNAL DE LA HAYE 22 JUIN 1847.

A QUI SE FIER? (1)

Le [illegible] fut court, Marcel vint recevoir sa femme au bas du perron. [illegible] de voir Cyprien, il lui tendit cependant la main avec assez [illegible]tait là un ami de cœur. Mais son front s'assombrit à l'aspect de Gustave. Toutefois cette impression fut rapide. En homme du monde il ne laissa rien voir de son désappointement, et l'on se dirigea vers le salon, où Mme de Montdidier la mère attendait, majestueusement assise dans un immense fauteuil, que sa belle-fille vînt comme à l'ordinaire, humble et timide, lui baiser la main.

[illegible], la tête haute, le sourire sur les lèvres, mais elle ne [illegible] devant Mme de Montdidier.

— Bonjour, ma mère, dit-elle d'un ton léger. Ah ! qu'il faut vous aimer [illegible] pour vouloir s'enfermer dans ce château si triste... Heureusement qu'il est [illegible] aux pas de Paris... On pourra l'embellir.

[illegible], promenant son lorgnon autour d'elle, elle ajouta :

— Ah ! j'avais prévu que son ameublement répondait à ses vilaines [illegible]illes noires et lézardées. J'ai donc bien fait de prendre mes précau[illegible]

— Quelles précautions ? demanda la douairière d'un ton sec et offensé.

— [illegible]ais mon tapissier, à qui j'ai donné ordre de venir demain pour re[illegible]ler ce meuble et ces draperies. Oh ! ne craignez rien, ce sera char[illegible] J'ai déjà choisi presque tout. On passera la nuit, et en moins de [illegible]urs vous ne reconnaîtrez plus notre demeure. Dussault amènera [illegible] ouvriers... Mais j'oublie le plus important. Marcel, je me suis promis [illegible] M. Cyprien et M. Gustave dans le pavillon du parc. De cette façon, [illegible]ront nullement dérangés s'il nous arrive d'autres personnes. Au[illegible] la bonté de donner des ordres ?

— Je vais les conduire moi-même, dit Marcel, qui faisait tous ses efforts pour cacher sa surprise et son mécontentement.

— Nous allons te déranger, dit Cyprien.

— Pas le moins du monde. Seulement, si vous êtes... trop mal, vous vous résignerez. Quelques jours de gêne sont bien vite passés.

— Oh ! nous vous resterons longtemps, mon cher, dit Gustave avec beaucoup d'aplomb. Nous l'avons promis à Mme de Montdidier. Elle a des projets délicieux que nous avons adoptés à l'unanimité.

— C'est charmant ! reprit Marcel, qui essayait de sourire et ne parvenait à faire qu'une affreuse grimace. Venez donc, Messieurs, et que tout soit fait comme madame le désire.

En disant ces mots, il lançait à Lucienne un regard en désharmonie complète avec la courtoisie de ses paroles ; mais la jeune femme, renversée avec grâce sur une causeuse, feignit de ne rien voir, et d'un geste charmant saluant les deux jeunes gens :

— A bientôt, dit-elle ; la cloche du dîner vous apellera ; jusque là, liberté entière.

Ils sortirent, et Mme de Montdidier, qui était demeurée muette de surprise et pâle de colère, se tourna vers sa belle-fille, en disant d'une voix que l'émotion rendait tremblante :

— Je croyais, madame... que mon fils vous avait priée de ne dire à personne notre résolution de passer le reste de l'été dans notre château.

— C'est vrai, répondit Lucienne en jouant avec ses longues boucles de cheveux noirs ; mais j'ai réfléchi. J'ai trouvé qu'après avoir fait beaucoup pour les plaisirs des autres, j'avais quelque droit de faire un peu pour les miens. Votre société, ma mère, a sans doute de grands charmes ; la votre aussi, ma sœur. L'esprit de mon mari, quand il veut bien en montrer avec moi, anime notre vie... mais l'excès du bien même porte avec lui son germe destructeur. De l'uniformité naît l'ennui. De l'admiration constante du même objet l'esprit et le cœur se lassent. Voilà pourquoi j'ai invité d'abord MM. Cyprien et Gustave, deux hommes que mon mari aime et estime : je ne pouvais mieux choisir.

— Au moins auriez-vous pu consulter Marcel, dit sèchement Mme de Saint-Ivon.

— C'est encore vrai, mais il n'était pas là, reprit Lucienne avec une bonhomie charmante.

— Est-ce aussi pour éviter l'ennui, demanda Mme de Mondidier avec une ironie amère, que vous menacez d'amener vingt ouvriers ici, de mettre partout le désordre qui, je le crois, est dans votre tête ?

Ah ! ceci est différent. Il faut bien parer un peu cette demeure et la rendre digne de tous nos amis qui arrivent dans trois jours.

— Que voulez-vous dire ? s'écrièrent les deux dames à demi-suffoquées du ton tranchant de la jeune femme, que leurs regards colères ne parvenaient point à émouvoir.

— Rien que de très-simple, reprit-elle en souriant. Depuis longtemps on s'étonne de la solitude où nous vivons ; on nous blâme de ne point nous faire honneur de notre immense fortune. Cela donne lieu à des interprétations peu flatteuses pour Marcel... et pour moi. J'ai compris qu'il y avait dans tout cela beaucoup de ma faute, et j'ai voulu réparer mes torts. Ainsi nous aurons M. et Mme de Brow, M. Duverier, Mlle Besval, les familles de Riocourt, de Tange, de Bernenval, tous vos amis, en un mot, à qui vous m'aviez présentée lors de mon mariage, et que je n'ai presque pas vus depuis.

Marcel rentrait dans le salon. Mme de Montdidier se tourna vers lui.

— Arrivez, mon fils, dit-elle, et voyez comme votre femme est désireuse de vous plaire. Vous aimez la paix de votre château, sa simplicité austère, et madame y appelle un monde d'ouvriers pour le bouleverser de fond en comble. Vous vouliez vivre heureux, paisible, loin du monde et du bruit, et madame invite trente personnes au moins, qui vont tomber ici dans trois jours, comme une volée d'étourneaux.

— Vous aviez ouvert un avis, mon ami, interrompit Lucienne en souriant j'ai cru pouvoir en ouvrir un autre et j'étais certaine que vous m'en sauriez gré en pensant...

— Mais moi, madame, dit Mme de Montdidier, qui de plus en plus étouffait de colère, pensez-vous que je subirai vos étranges caprices ? Que se passe-t-il donc dans votre tête, que vous ayez tant de courage pour me braver et éluder les ordres de votre mari ?

— Ce qui se passe dans ma tête, Madame, reprit Lucienne avec froideur et dignité, je vais vous le dire. Moi, enfant de la bourgeoisie, du peuple même, car mon grand-père est sorti du peuple même, pour arriver, à force de talent et de probité, à la fortune, j'ai été unie à M. de Montdidier, et, à peine liée à votre noble famille, il m'a fallu me courber sous un despotisme auquel vous avez cru que vos grands noms vous autorisaient. J'ai plié sous le joug, et j'y ai perdu le respect de mon mari et ma dignité d'épouse. Tout a été entravé autour de moi. Je n'ai pu faire un pas sans être arrêtée par votre inflexible volonté ; vous m'avez enchaînée de tous les liens que forgent l'orgueil et les exigences de la caste nobiliaire. Vous avez dominé ici mon mari et moi-même. Je me suis avisée un jour de rougir de ma faiblesse, j'ai eu honte de mon abaissement, et j'ai relevé mon front. Assez long-temps j'ai obéi... maintenant je commande.

— Est-il possible ? murmura Mme de Montdidier atterée.

— Eh quoi ! Lucienne, dit Mme de Saint-Ivon d'un ton patelin, c'est à

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'avant-hier.

chain, la troupe, composée d'acteurs de talent, pourra sans interruption poursuivre le cours des représentations et varier convenablement le répertoire.

Les débuts de Mme van Ollefen da Silva, appelée à jouer les premiers rôles dans le drame et la comédie, commencent mardi prochain. La réputation dont jouit cette actrice, les regrets qu'elle a laissés sur la scène amsterdamoise dont elle fut un des plus brillants ornements, tout fait croire que les suffrages du public de La Haye viendront s'unir aux applaudissements que l'actrice recueillait à Amsterdam. Aussi la curiosité publique est-elle vivement excitée en ce moment par l'annonce de la représentation du drame en cinq actes *les Deux Tudors*, annoncée pour mardi prochain et dans laquelle Mme van Ollefen joue le rôle d'Elisabeth Tudor. L'intérêt d'un début et celui qui se rattache à un ouvrage nouveau pour notre scène et dont on dit beaucoup de bien, assurent à cette représentation une chambrée complète.

Un pianiste étranger d'une grande réputation, M. Osborne, qui se trouve à La Haye depuis quelques jours, a exécuté hier chez M. Van der Does, pianiste de la Cour, un sextuor de sa composition pour piano, flûte, hautbois, cor, violoncelle et basse. Ce morceau, aussi savant comme composition, que riche en délicieuses mélodies, a été écouté avec un véritable enthousiasme par la réunion d'amateurs et de juges très-compétents qui assistaient à l'exécution de cette belle œuvre. Dernièrement, à Londres, ce sextuor a obtenu un égal succès au concert de Mme Balfe. Voici le jugement qu'en porte le *Times* du 10 juin :

«Ce sextuor fait grand honneur au talent de M. Osborne et accroît sa réputation. Cette œuvre où la pensée savante s'allie heureusement aux inspirations de l'imagination, est appelée à un succès populaire par une suite variée d'élégants et gracieux passages, dans lesquels chaque instrument, brillant tour à tour par les qualités spéciales inhérentes à sa nature, concourt néanmoins à l'effet d'ensemble d'un plan aussi clair et aussi net dans sa conception que dans son développement. »

Après ce sextuor on a exécuté un trio également de la composition de M. Osborne, et dont nous ne saurions mieux faire l'éloge qu'en disant que musiciens et auditeurs ont voulu jouir deux fois du plaisir que leur avaient procuré l'exécution et l'audition de ce beau morceau.

Nous apprenons que M. Osborne, qui a commencé sa brillante carrière musicale, sous le patronage de S. M. Guillaume II, au fils aîné duquel il a eu l'honneur de donner autrefois des leçons de piano, a obtenu l'autorisation de dédier son sextuor au Roi.

Affaires de Belgique.

(*Correspondance particulière du* Journal de La Haye.)

Bruxelles, 20 juin.

Les détails que je vous ai transmis sur des pourparlers, des préliminaires de négociation qui auraient eu lieu entre M. Rogier et une personne qui jouit de la confiance du roi, sur l'autorisation qu'aurait reçue M. Rogier de se concerter avec ses amis politiques en vue de la formation d'un cabinet, sur les conférences qui ont suivi, conférences auxquelles n'ont été appelés ni M. Delfosse, ni M. Verhaegen, ni M. Delhoungne, était parfaitement exact, et il est difficile de comprendre pourquoi certaines personnes voudraient qu'il n'en fût pas question. La publicité donnée à ces détails n'avait rien qui pût compromettre le succès des négociations et il n'est personne qui ignore en Belgique que M. Delfosse a dit un jour à M. Rogier en pleine chambre des représentants : *parlez pour vous*, un jour que l'honorable député d'Anvers, comme chef de l'opposition, émettait une opinion que l'honorable député de Liége ne partageait pas apparemment. Il n'est personne qui ignore que M. Verhaegen s'est vanté d'avoir forcé la main à M. Rogier à propos du fameux programme de 1846 qui ferma à M. Rogier la porte du pouvoir, et enfin il n'est personne qui ne sache en Belgique que M. Delhoungne a déclaré à Gand dans une grande réunion politique que M. Rogier et M. Lebeau sont des hommes usés, politiquement parlant, et qu'il ne peut plus être question d'eux pour diriger les affaires du pays. Il n'est que trop vrai aussi, que ces paroles de M. Delhoungne n'étaient que l'écho d'une opinion assez généralement répandue dans le pays et même dans les rangs des vainqueurs du 8 juin.

Il est parfaitement vrai que M. Rogier a montré les dispositions les plus sages et les plus modérées et en cela il a fait voir qu'il comprenait la véritable situation, les intérêts réels du pays. Il est très-vrai qu'il n'a pas été question de la réforme électorale, de la destitution des fonctionnaires politiques ni de la dissolution, toutes mesures qui auraient pour effet de compromettre l'existence du cabinet dont M. Rogier serait le chef. Si M. Rogier a changé d'avis depuis, s'il arrive pour imprimer à la marche du gouvernement de profondes modifications, s'il veut que le banc ministériel soit pour lui et les siens le char du triomphateur, l'Olympe du haut duquel il foudroyera les vaincus, il se trompe sur le caractère de la mission que les circonstances assignent en ce moment aux hommes qui seront chargés de la direction du pouvoir en Belgique.

Les dernières nouvelles sont: que M. Rogier a dû être reçu aujourd'hui par le roi; que M. Rogier s'est déjà assuré le concours de M. le général Chazal et de M. d'Hoffschmidt, l'un comme ministre de la guerre et l'autre comme ministre des travaux publics. Quant à M. Lebeau, on assure qu'il ne veut pas échanger les douceurs de ses loisirs actuels pour les ennuis d'une position ministérielle.

Que M. Rogier soit obligé d'en venir à faire des propositions directes et sérieuses à M. Delfosse, et à M. Delhoungne, cela n'est pas douteux. Selon le bruit qui circule ce matin, il aurait déjà pris une résolution qui doit aplanir les voies pour un rapprochement : cette résolution consisterait à décimer les rangs des fonctionnaires catholiques à l'aide d'un très large système de destitution ; M. Rogier rentrerait ainsi par la grande porte dans son ancien programme. Ceci est le nec plus ultra des réformes.

On a dit que M. Lehon aurait été appelé par le roi; ce bruit ne peut mériter aucune créance. M. Lehon est évidemment tenu en réserve pour le cas où M. Rogier échouerait dans ses négociations.

Dans une correspondance de Bruxelles que publie le *Journal des Débats*, M. Rogier est très-positivement désigné comme le chef du futur cabinet. A la vérité, on dit que ce cabinet ne recevra sa constitution définitive qu'après le retour du roi, mais que pendant l'absence de Sa Majesté, M. Rogier sera autorisé à conduire toutes les négociations nécessaires avec les hommes appelés à faire partie de ce cabinet.

Voici la lettre telle que la publie le *Journal des Débats :*

« Après quelques jours d'hésitation, le ministère a offert au roi sa démission, en promettant de continuer à administrer les affaires jusqu'à ce que S. M. ait pourvu à son remplacement. M. de Theux, ministre de l'intérieur, a quitté Bruxelles pour son château de Meylandt, dans la province de Limbourg, où on lui expédie toutes les pièces à signer. Les autres ministres sont restés à leur poste.

» La crise ministérielle ne paraît pas devoir être de longue durée. Le roi va néanmoins partir pour Londres où l'appellent les intérêts de sa nièce, la reine de Portugal ; mais son absence sera courte, et à son retour il s'occupera activement de la formation du nouveau ministère.

» La tâche de former le cabinet paraît devoir être dévolue à M. Charles Rogier, chef actuel du parti libéral. Des ouvertures lui ont été faites ; cependant les négociations ne seront bien établies que lorsque le roi sera revenu de Londres. M. Rogier s'assurera sans doute, dans cet intervalle, de la coopération des hommes que l'opinion publique lui désigne pour collègues, afin d'être en mesure de soumettre au roi, dès son arrivée, la liste ministérielle.

» On est réduit encore aux conjectures sur les noms des personnages qui composeront cette liste, mais on croit que des offres seront faites à M. d'Hoffschmidt pour les travaux publics, à M. Henri de Brouckère pour les affaires étrangères, à M. d'Elhoungne pour le ministère de la justice, à M. Delfosse pour les finances. M. le général Chazal, fils de l'ancien conventionnel et l'un de nos meilleurs officiers généraux, aura, selon toute apparence, le portefeuille de la guerre; M. Rogier se réservera le département de l'intérieur. »

Les renseignements transmis au *Journal des Débats*, dit l'*Emancipation*, sont exacts sur beaucoup de points ; mais cette feuille les croit prématurés en ce qui concerne M. Delfosse et M. de Brouckère, et complétement erronés en ce qui concerne M. Dellhoungne.

La Diète prussienne.

La discussion sur les juifs a continué aujourd'hui dans la deuxième Curie. Malgré les discours très-remarquables de MM. Hansemann, de Vincke, de Beckerath contre le projet de loi, et les réponses vigoureuses de MM. Beimarck, Mentenfeld, Wedel et autres, aucun argument nouveau n'a été produit; aussi vers deux heures la discussion a-t-elle été close, et on a passé à l'examen des articles.

L'art. 1er qui admet en principe l'égalité des droits civils entre les juifs et les chrétiens, a été renvoyé à la fin, malgré les vives instances de plusieurs membres qui voulaient qu'on renfermât toute la loi dans ce seul article, et qu'on le votât immédiatement.

Les articles à partir du 2e jusqu'au 10e, ayant pour but d'organiser les communes des juifs comme synagogues, ont été [...] tés avec les modifications admises par la commission.

Berlin, le 16 juin.

La discussion sur les juifs a continué dans la deu[...] chambre.

Le § 15, qui règle l'éligibilité et les fonctions des mem[...] élus parmi les juifs pour siéger au conseil municipal, a [...] de vives objections. Les restrictions établies dans ce pro[...] été vivement critiquées par MM. Auerswald et Moenes[...] ragraphe a été modifié et voté à une grande majorité.

Les §§ 16, 17 et 18 jusqu'au 24e, relatifs à l'exercice du [...] ont été votés sans discussion.

Les §§ 25 jusqu'au 35e prescrivant aux juifs d'envoye[...] enfants aux écoles chrétiennes, et réglant tout ce qui es[...] tif à l'instruction publique, ont été adoptés égalemen[...] peu de modifications.

Le § 35, qui établit les limites de l'avancement pour [...] dans la carrière civile et politique, a donné lieu à [...] discussion.

Le projet de loi exclut les juifs de tous les emplois [...] militaires où il y a commandement. La commission [...] de spécifier seulement les fonctions de juges et de [...] dans l'administration. Elle a pensé que la carrière [...] devait leur être ouverte tout entière.

M. Pulkamer a demandé si le gouvernement parta[...] dernière opinion.

Un des ministres a répondu négativement, en [...] juif ne peut devenir officier.

MM. Milde et Medingh combattent cette déclarati[...]

M. de Bodelschwingh avoue qu'elle a été trop [...] pense que la nomination des officiers doit être laissée [...]

M. le maréchal pose la question ainsi : « Les juifs p[...] être admis à tous les emplois publics qui n'ont pas [...] avec la direction des affaires et des sciences du culte ch[...] 220 ont répondu *oui*, et 115 *non*.

La suite de la discussion a été renvoyée à demain.

La Diète siégera au moins jusqu'à la fin du mois. [...] delschwingh a déclaré aujourd'hui que le roi se r[...] fixer la clôture définitivement, suivant l'importance [...] tions qui restent encore à examiner.

La première Curie s'est occupée aussi des juifs. L[...] générale donne à présumer que les enfants d'Israël t[...] moins de sympathie parmi les seigneurs.

Nouvelles d'Orient.

Constantinople, 3 ju[...]

Le différend turco-grec paraît enfin toucher à sa solu[...] dénoument tardera sans doute encore quelques semain[...] tout le monde est convaincu aujourd'hui que cette ques[...] causait à l'Europe de si vives préoccupations, a dépou[...] caractère de gravité. On se rappelle que M. Coletti av[...] au prince de Metternich pour lui soumettre le différend [...] demander ses conseils, en s'engageant à suivre vis-à-v[...] Porte la ligne de conduite qui lui serait tracée par le [...] cabinet de Vienne. Cette démarche de M. Coletti ava[...] quelque inquiétude à la Porte; on craignait que le pr[...] Metternich, moins préoccupé de la dignité du divan [...] désir de mettre fin à la querelle, ne prît sur lui de cons[...] cabinet grec quelque combinaison nouvelle, quelque [...] de satisfaction différente de celles qui étaient spécifiée[...] l'ultimatum de la Porte.

Aussi le cabinet ottoman s'était-il empressé d'écrire au [...] de Metternich pour lui déclarer que la Porte, se trou[...] par son ultimatum, le maintiendrait intégralement, et n[...] rait accepter aucune satisfaction qui n'y serait pas entiè[...] conforme. Un courrier extraordinaire est arrivé ici sam[...] nier de Vienne avec des dépêches pour l'internonce d'A[...] et une lettre du prince de Metternich pour le grand vizi[...]

Le prince de Metternich annonce qu'en réponse à la [...] M. Coletti, il se propose de donner à la Grèce le conseil [...] M. Mussurus à retourner à Athènes et à faire auprès [...] son arrivée, une démarche personnelle à titre de ré[...] pour l'incident du bal de la cour. Comme on le voit, [...] de Metternich conseille à la Grèce de se conformer à l'[...] tum de la Porte; seulement il n'est pas spécifié que [...] d'excuses doive être faite par M. Coletti en personne, ce[...]

---

la mère de votre mari que vous parlez ainsi !...

Permettez-moi, madame, reprit Lucienne en tournant son regard fier sur sa sœur, de ne consulter ici que ma dignité blessée et mon devoir.

Lucienne Raimbeau est maintenant Mme de Mondidier; c'est à elle de faire respecter son titre d'épouse que l'on a trop méconnu. Désormais, la mère et la sœur de mon mari seront accueillies chez moi avec tous les égards qu'elles méritent ; mais nul, excepté Marcel et moi, ne donnera d'ordres et ne commandera. Ce sera, ma chère belle-sœur, comme vous le voudrez, ou la paix ou la guerre. Heureuse et pleine d'affection dans la paix, vous me trouverez forte pour la lutte, et vous penserez peut-être qu'user de ses droits sans en abuser, c'est mériter l'estime et l'attachement de tous. Mais pardon si je vous quitte ; je passe dans mon appartement, j'ai ma toilette à faire et des instructions à donner... Vous permettez ?

Elle s'inclina avec grâce, le sourire aux lèvres, et sortit.

Elle avait montré tant de fermeté et de noblesse que les deux dames semblaient terrifiées. Marcel, confondu devant la transformation de Lucienne, muet d'étonnement, n'avait pas de paroles pour l'interrompre. Quand elle fut sortie, il se mit à marcher à grands pas, rêveur, et le front assombri. Sa mère avait repris courage, et soutenue par sa fille, elle laissa tomber toute l'amertume que la révolte de Lucienne venait d'amasser dans son cœur. Marcel se taisait, et la noble dame impatientée de son silence, l'interpella vivement.

— Eh bien, mon fils, vous ne dites rien ! Est-ce moi qui céderai la place à votre femme ? Est-ce moi qui obéirai et me soumettrai à ses fantaisies ? Moi, votre mère, je n'aurai plus aucun pouvoir dans votre maison. Cette petite fille, sans usage du monde, sans respect pour les convenances, dirigera tout à son gré, et vous fera porter impunément la honte de son ignorance ! Mais répondez donc, faut-il que je parte ?

— Non, ma mère, dit Marcel que toutes ces plaintes irritaient ; ce que vous craignez n'arrivera pas. Lucienne a toujours été d'un caractère doux et faible ; de mauvais conseils l'ont égarée; mais cet essai de fermeté ne lui réussira pas, je vous le promets. Restez, je vais la voir seule, et j'aurai bon marché de cette révolte d'enfant ; je la ramènerai au respect qu'elle vous doit, à la soumission que j'exige d'elle... et... si elle persiste, nous lui laisserons le pouvoir pendant quelques jours, et lasse bientôt de ce fardeau lourd pour sa faiblesse, elle vous le laissera reprendre sans résistance.

Mme de Montdidier et sa fille secouaient la tête en signe de doute; mais enfin il y avait des étrangers au château, on ne pouvait soutenir ouvertement la lutte. On se résigna à un terme moyen, c'est à dire à attendre quelques jours pour prendre un parti décisif. Toutefois Marcel se rendit près de sa femme.

Lucienne, après avoir donné des ordres qui contrariaient tous ceux de sa belle-mère par suite de ses nouveaux plans, s'était mise à sa toilette. Ce n'était pas sans une violente émotion qu'elle avait livré ce premier combat ; ce n'était pas sans un douloureux battement de cœur qu'elle avait dressé sa volonté en opposition avec celle de son mari ; mais, lasse de souffrir, et n'ayant pu trouver le bonheur par le sacrifice de ses goûts et sa touchante abnégation, elle avait voulu réveiller la fermeté qui sommeillait en elle, et elle était résolue à aller jusqu'au bout, certaine qu'elle était que son bonheur, comme celui de Marcel, dépendait de son courage.

Lorsque Marcel entra, elle achevait de se parer. Elle jeta sur lui un regard furtif, et comprit à son front plissé, à ses lèvres sérieuses et un peu pâles, qu'elle n'avait pas encore gagné sa journée. Elle ramassa dans son cœur toutes ses forces et congédia ses femmes de chambre.

Quand ils furent seuls, Marcel lui fit un signe de s'asseoir sur une causeuse, et prit lui-même place près d'elle.

M'expliquerez-vous, Lucienne, dit-il avec sévérité, la scène inconvenante que vous venez de faire à ma mère, et votre désobéissance à mes ordres ?

— Je croyais, mon ami, m'être suffisamment expliquée. Je n'oublierai jamais le respect que je dois à votre mère; mais à chacun ses droits et ses devoirs. A elle notre affection, nos égards, nos soins; à moi la direction de notre maison et les devoirs que m'impose mon titre d'épouse. Quant à mon obéissance envers vous... avouez-le, Marcel, ce mot est dur. En ménage, il doit y avoir un partage égal de pouvoir, soumis seulement aux observations du plus sage, et le plus sage aujourd'hui, je crois que c'est moi.

— En vérité ? dit Marcel d'un ton de surprise un peu moqueur.

— En vérité. Ainsi, mes éternelles concessions ont fait de votre maison une espèce de couvent froid et triste, où vous me trouviez toute craintive, et dont vous vous éloigniez chassé par l'ennui, pour aller chercher ailleurs des distractions que vous ne me permettiez pas de vous offrir près de moi. J'avais un tort grave à vos yeux; ma nullité était flagrante. Tout le bien-être de votre vie, vous le deviez à votre mère, et non à moi. Tous vos plaisirs, vous les demandiez au monde sans me permettre de les partager. Aussi, j'étais muette près de vous. Que vous aurais-je dit ? Je ne savais rien, je ne vivais pas de votre vie. Nos pensées ne pouvaient jamais se confondre, car vous m'auriez parlé de choses que je ne connaissais pas, et je n'aurais pu vous répondre. Pour être heureux, Marcel, il faut pouvoir échanger ses impressions et augmenter leur charme en les partageant. Aussi [...] vement commencé un combat dont j'ignore l'issue. Si vous ne m'[...] Marcel, je perdrai la partie, et alors ce sera une séparation.

— Une séparation ?

— Parce que je ne puis plus accepter la vie que vous m'avez faite[...] m'aimez réellement cette partie est déjà gagnée. Vous approuvere[...] duite; vous serez heureux et fier en me trouvant digne de votre [...] vous éprouverez une joie profonde en rencontrant une compag[...] amie dans la femme que vous avez choisie, et qui jusqu'ici n'a é[...] tre jouet et votre esclave.

— Ainsi, vous vous obstinez dans votre révolte; mes ordres [...] sont méconnus.

— Las des plaisirs dont vous avez abusé, vous les fuyez, [...] désire. Vous aimez la solitude, et elle me pèse, parce que je n[...] vous que froideur et dédain. Je suis lasse, en un mot, de cette [...] mation, sans affection, sans confiance, et m'en affranchis. Je [...] je suis venue ; mais j'ai appelé à moi des amis qui m'aideront à [...] je ne suis rien pour vous. Si, cependant, il vous en coûte trop [...] pour moi à cette étrange solitude, je me rends; restez au ch[...] moi je retourne à Paris.

— Y pensez-vous, madame ! Mais c'est donc un parti pris [...] tre volonté à la place de la mienne ?

— Du moins pour ce qui me regarde, et tant que je ne co[...] votre nom ni votre honneur, vous me permettrez de croire [...] d'user d'une liberté que dix-huit mois de résignation et [...] payée. Mais laissons cela, Marcel ; avec la réflexion, la colère [...] dans vos yeux se calmera. Voici la cloche du dîner, et vous [...] que vos amis apprennent quelque chose de nos dissensions. [...] main, mon ami, et résignez-vous de bonne grâce jusqu'à ce qu[...] trouviez forcé de me remercier.

— Vous avez dit, Lucienne, qu'entre vous et moi c'était [...] commençait. Je l'accepte. Nous verrons qui des deux se [...] étranges prétentions. Vous êtes habile, Madame, et la présence de [...] et de Gustave sert merveilleusement vos projets. Mais prenez garde [...] entrez dans une voie dangereuse, et je vous préviens qu'il n'est facile [...] me tromper, ni de me dominer. Si un jour vous devez vous repentir, n[...] en prenez qu'à vous de vos souffrances ; vous l'aurez voulu.

(*La suite à demain.*)

[illegible] au contraire des termes de l'ultimatum de la Porte. [illegible] en soit, le chef du cabinet autrichien a poussé la [illegible] pour la Porte jusqu'à lui faire connaître la nature de [illegible] qu'il se proposait d'adresser à M. Coletti, afin de s'as[illegible]ance de l'assentiment du Divan. Il déclare d'ailleurs [illegible]surance que le cabinet d'Athènes consentira à accor[illegible] satisfaction, et il se porte garant de l'accomplissement [illegible]marches. Lundi, dans la matinée, l'internonce d'Au[illegible] le ministre d'Angleterre se sont rendus ensemble à [illegible] il se sont entretenus avec le grand vizir et le minis[illegible] affaires étrangères, et ils sont tombés d'accord sur tous [illegible]

[illegible] conseil des ministres a eu lieu le même jour, et il paraît que [illegible]sition du prince de Metternich a été acceptée. Demain [illegible] du grand vizir sera expédiée à Vienne. Dès que le [illegible] Metternich la recevra, il écrira à M. Coletti pour lui [illegible]naître son opinion sur le différend et les moyens de l'a[illegible] On calcule qu'avant un mois M. Mussurus pourra re[illegible] cabinet grec l'invitation de se rendre à Athènes pour [illegible] ses fonctions.

[illegible] effet des nouvelles de Vienne a été de faire renon[illegible] l'application des mesures de rigueur qui avaient [illegible]ment adoptées contre la Grèce, mais qui n'avaient [illegible] mises à exécution; nous voulons parler du retrait [illegible] des consuls et de l'interdiction du cabotage. Tout [illegible] persuadé que le cabinet d'Athènes s'empressera de [illegible]pinion du prince de Metternich, conformément à [illegible]'il en a pris et l'on considère dès lors le diffé[illegible] comme terminé.

[illegible] nouvelles sont empruntées à une correspondance du *Jour*[illegible]. Voici maintenant la version du *Journal de Cons*[illegible]

[illegible] M. Coletti, voulant mettre enfin un terme au différend en[illegible] la Grèce, avait écrit à la date du 10 mai au prince de Met[illegible] lui soumettre la question, lui demander son avis, le consul[illegible] croirait juste et convenable de faire dans les circonstances [illegible] amener la solution de ce fâcheux incident. M. Coletti s'en[illegible] à faire, vis-à-vis de la Turquie, tout ce qui lui serait indi[illegible] du cabinet autrichien. La réponse au prince de Metternich [illegible] attendre; elle a été telle que tout le monde pouvait le pré[illegible], une estafette, arrivée de Vienne en neuf jours, a apporté [illegible]ternonce d'Autriche des dépêches de son gouvernement de [illegible] satisfaisante. Il résulte de ces dépêches que le cabinet au[illegible] sa réponse à la lettre de M. Coletti, se renferme complète[illegible] termes de *l'ultimatum* de la Porte. Ainsi, il conseille à la [illegible] la seule voie équitable, comme l'unique moyen de mettre [illegible] différend, d'inviter M. Musurus à aller reprendre ses fonc[illegible], et de faire auprès de lui, à son arrivée, une démarche pro[illegible] ce que l'incident du bal de la cour avait eu d'offensant [illegible]

[illegible] que cette communication du cabinet de Vienne aura eu [illegible]et auprès du divan de suspendre l'adoption des mesures [illegible]tées en conseil, et que nous avions mentionnées dans un [illegible]méro, savoir le retrait des exéquatur des consuls hellènes et [illegible] du cabotage.

[illegible] de Metternich, dont tout le monde connaît la haute sagesse, [illegible] pèse d'un si grand poids dans la balance des cabinets de [illegible] garant auprès de la Porte de l'exécution par la Grèce des [illegible]quées dans sa dépêche. Nous pouvons donc considérer dès au[illegible] différend turco-grec comme terminé. La solution qu'il va rece[illegible] conforme aux droits de la Porte, et l'appel fait au prince [illegible] par M. Coletti, aura encore servi à mieux constater, par l'ad[illegible] cabinet de Vienne, la justice et la modération des demandes for[illegible] d'abord par le gouvernement ottoman.

[illegible] suite de la réception de ces dépêches, l'internonce d'Autri[illegible] d'Angleterre se sont rendus à la Porte, où ils ont eu une [illegible] conférence avec le ministre des affaires étrangères, et le même [illegible] des ministres s'est réuni sous la présidence de S. A. le grand-[illegible]

Nouvelles de France.

Paris, 19 juin.

[illegible] des députés a ouvert, dans sa séance d'aujour[illegible] discussion sur le projet de loi relatif à la prorogation [illegible] les céréales.

[illegible]ement proposant de proroger les effets de la loi nou[illegible] au 31 juillet 1848, et réduisant à 25 c. par tête le [illegible]portation du bétail, a été proposé par MM. Léon Fau[illegible]quì.

[illegible]dement et deux autres, le premier de M. Fould, pro[illegible]porter la prorogation jusqu'au 15 mars, le second de [illegible] tendant à donner au gouvernement le pouvoir de [illegible] ordonnance le délai de prorogation, ont été re[illegible]

[illegible] du projet a été adopté à l'unanimité des 232 vo[illegible]

[illegible] adopté est ainsi conçu :

[illegible]que. « Les lois des 28 janvier et 24 février derniers, relatives [illegible] et au transport des céréales, sont prorogées jusqu'au 31 jan[illegible]

[illegible] chargés de grains, gruaux, farines, riz, légumes secs ou [illegible] qui seront partis d'un port étranger avant le 1er janvier, [illegible] la présente [illegible] avant le 31 du même mois, jouiront du bénéfice de [illegible]tion, » [illegible] quelle que soit l'époque de leur arrivée au port de desti[illegible]

—

La chambre des pairs a décidé, dans la discussion sur le pro[illegible] enseignement de la médecine, la question importan[illegible] qui l'occupait depuis deux jours, c'est-à-dire celle concernant le mode de nomination aux chaires vacantes dans [illegible] facultés de médecine.

[illegible] amendement de M. Cousin, tendant à supprimer le concours, [illegible] adopté sans grande contestation et à une majorité consi[illegible]

[illegible] mardi prochain, 22, que M. Em. de Girardin comparaî[illegible] devant la chambre des pairs.

—

[illegible] commission de la chambre des députés de France, chargée [illegible] la proposition de M. Crémieux, tendant à interdire [illegible] membres des deux chambres de s'intéresser dans des entre[illegible] concédées par le gouvernement, a déposé son rapport. Elle conclut, à l'unanimité, au rejet de la proposition.

[illegible] en quels termes la commission de la chambre chargée de l'examen conclut au rejet :

Votre commission, en repoussant des précautions inutiles, inefficaces ou [illegible] entend nier ou couvrir aucun abus dont la conscience publi[illegible] de s'émouvoir. Elle reconnaît qu'au milieu de l'excitation générale qu'a créée dans les esprits le développement des grandes entreprises de travaux publics, bien des espérances immodérées, bien des ardeurs insensées ont dû naître au spectacle des fortunes rapides que la spéculation a quelquefois édifiées.

Elle déplore le trouble jeté dans les imaginations et dans les consciences par ces chances aléatoires dont la nouveauté et l'immensité, frappant vivement les esprits, les a détournés des voies de la fortune honorablement acquise aux sources pures, mais lentes, du travail, de l'ordre et de l'économie. Elle s'associe à tous les sentiments qu'a pu provoquer un tel état de choses, étendant son influence et ses ravages à nos grands centres d'activité industrielle et commerciale, et y substituant les hasards de la spéculation aux calculs de la prudence et aux efforts persévérants du travail.

Cette fièvre d'agiotage, qui n'a pas été particulière à notre pays, et s'est développée dans tous les autres Etats de l'Europe soumis à l'action des mêmes causes, était peut-être la conséquence inévitable de la création rapide de ces nouveaux instruments de richesse et de puissance. Elle ne peut avoir d'ailleurs qu'une durée passagère, et se guérit par ses excès mêmes et par les mécomptes qui les accompagnent. Les meilleures choses dans ce monde ont leurs inconvénients, qu'il faut savoir subir, tout en s'efforçant d'en limiter les effets.

Mais c'est là, dans tous les cas, un mal qui affecte la société tout entière, et dont il ne faut chercher ni la cause ni le remède dans l'action des pouvoirs de l'Etat.

La conscience publique seule peut y pourvoir; et pour qu'elle conserve toute son énergie, il faut laisser à chacun la liberté, le mérite ou la responsabilité de ses œuvres. Dans les chambres comme dans la société, l'opinion publique fera à chacun sa part, sans qu'il soit besoin d'enlever aux consciences honnêtes et fermes l'honneur d'être restées pures, pour soustraire quelques consciences faibles au danger de faillir.

Votre commission a l'honneur de vous proposer à l'unanimité le rejet de la proposition de M. Crémieux.

—

La Presse contient aujourd'hui de longues explications sur l'incident qui s'est produit avant-hier à la tribune de la chambre, relativement à la demande de pairie qu'aurait faite M. Em. de Girardin pour son père, M. le comte Alexandre de Girardin. Voici celles de ses explications qui se rapportent à la lettre du député de Bourganeuf, lue à la tribune par M. Guizot :

« Nous ne chercherons pas comment cette lettre, adressée, il y a neuf ans, à l'un des rédacteurs de *la Presse*, s'est trouvée dans les mains de M. le ministre des affaires étrangères; les termes de cette lettre n'ont rien qui nous embarrasse, et nous pouvons les avouer hautement.

» Cette lettre est datée du 25 juillet 1838.

» Elle a été écrite sous le ministère du 15 avril, c'est-à-dire sous un ministère que *la Presse* n'avait cessé de soutenir et de défendre.

» *La Presse* n'avait donc à conclure aucun traité, aucun marché; elle n'avait à faire aucun sacrifice d'opinion, aucune concession de principe.

» Seulement, il y a deux manières de soutenir un ministère : ou comme il le désire, ou comme soi-même on le comprend. La première n'est pas toujours la meilleure, et les preuves à cet égard, s'il y avait lieu d'en citer, ne manqueraient pas. Le ministère du 15 avril, attaqué de toutes parts avec véhémence par la coalition, pensa qu'il serait mieux défendu par celui des rédacteurs de *la Presse* auquel est adressée la lettre du 15 juillet 1838 que par M. de Girardin. »

La Presse, dans les explications qu'elle donne au sujet de l'incident relatif à la promesse de pairie faite à M. le comte de Girardin, complète la lettre adressée au roi par ce dernier, et dont M. Em. de Girardin n'avait lu qu'un extrait à la chambre. On y voit que le comte Alex. de Girardin fut chargé de plusieurs missions délicates en 1830 et en particulier de remettre au roi Charles X six cent mille francs en or de la part de Louis-Philippe et de son ministre des finances le baron Louis.

—

On écrit d'Oran, le 10 juin :

Des avis reçus de la frontière marocaine portent que des cavaliers d'Abd-el-Kader se sont montrés simultanément sur divers marchés et ont annoncé que la paix allait être conclue, ajoutant que la France devait confier un commandement important à l'émir. Nous ignorons dans quel but ce dernier a fait répandre un pareil bruit, surtout dans un moment où il agit ouvertement et même avec succès contre Abd-er-Rhaman.

L'insurrection continue dans le Riff. Il paraît certain qu'un corps de troupes s'est avancé sous les ordres du fils de l'empereur, mais il n'ose rien entreprendre, craignant de précipiter la marche des événements.

Le général Cavaignac rentre en France pour jouir d'un congé de convalescence.

—

La chambre de commerce de Strasbourg a reçu de Mayence l'avis que la proposition du commissaire français d'affranchir le transport des grains, farines et légumes secs des droits de navigation du Rhin, a été acceptée par les gouvernements riverains, provisoirement jusqu'au 1er septembre prochain.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 17 juin.

Les affaires de Portugal ont encore fait l'objet de diverses interpellations dans la séance de la chambre des communes du 17. M. Bernal Osborne a informé l'assemblée qu'il proposera lundi une motion tendant à déclarer que l'Angleterre ayant pris part à l'intervention en Portugal, il est du devoir de la nation anglaise de garantir au besoin par la force la possession de ses droits et priviléges.

Lord Palmerston a répondu à une interpellation tendant à savoir si le blocus de l'embouchure du Douro a été levé et si les négociants anglais peuvent entrer et sortir librement, que le blocus continue à sortir ses effets, mais sera discontinué aussitôt que la junte aura accepté les propositions qui lui ont été faites.

M. Bernal Osborne a dit qu'il désirait également adresser une question au noble secrétaire des affaires étrangères. Par l'art. 2 de la convention, la reine s'engage à révoquer tous les décrets qui portent atteinte à la constitution portugaise. Or, il résulte des dernières nouvelles que la reine a prorogé la suspension de la liberté individuelle et de la liberté de la presse. Il demande en conséquence si le gouvernement a été officiellement informé de ce fait, et si, au besoin, il est préparé à obtenir par la force la concession des libertés en question.

Lord Palmerston a répondu que les dernières nouvelles officielles arrivées de Portugal ne disent pas que la junte ait accepté les propositions faites par la reine de Portugal, mais des renseignements particuliers assurent que la junte a fait parvenir au commandant des forces anglaises son adhésion auxdites conditions. Il a l'espoir, dit-il, que la couronne exécutera fidèlement ses engagements envers la junte. Le général Evans a exprimé l'espoir que les prisonniers renfermés au fort Saint-Julien seraient promptement rendus à la liberté. M. Bernal Osborne a demandé quelle marche le gouvernement se propose de suivre dans le cas où la reine se refuserait à remplir fidèlement ses engagements. Lord Palmerston a dit qu'il suffirait de rappeler ce qui a déjà été fait et de demander au parlement s'il approuve ou non la conduite du gouvernement.

Lord George Bentinck a ensuite appelé l'attention de la chambre sur ce qu'il considère comme une infraction par le Portugal aux articles 15, 16 et 17 du traité conclu au mois de juillet 1842, entre l'Angleterre et le Portugal. Ces infractions consistent en ce que le gouvernement portugais a fictivement élevé la valeur du papier en circulation en Portugal et a aboli la cour conservatrice sans la remplacer par une garantie équivalente.

Lord Palmerston a répondu que, sans prétendre justifier le gouvernement portugais en ce qui concerne les mesures adoptées par lui au milieu des embarras financiers dans lesquels il se trouvait placé, il croyait devoir rappeler au noble lord que ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement a donné au papier-monnaie une valeur arbitraire et forcée. L'Angleterre elle-même en a offert des exemples. Mais ce mode de payement est admis en payement des impôts publics, au même taux que son cours légal est rendu obligatoire pour les particuliers. Le gouvernement n'a pas l'habitude d'anticiper sur les plaintes des négociants en pays étranger, et lorsque ces plaintes se feront entendre, elles seront renvoyées aux jurisconsultes de la couronne, et le gouvernement agit suivant l'opinion émise par ceux-ci. Il n'a connaissance d'aucune plainte formelle articulée contre les effets du décret en question.

En ce qui concerne la cour conservatrice, il a été convenu que des garanties équivalentes seraient fournies; ces garanties ayant été suspendues par le décret en question, et un sujet anglais ayant éprouvé un préjudice de ce chef, le gouvernement anglais a adressé à ce sujet des représentations au cabinet portugais, qui s'est empressé de rétablir la cour conservatrice.

—

La chambre a repris ensuite la discussion du bill relatif à l'exécution de la loi des pauvres. M. George Bankes combattait la mesure au départ du courrier.

Londres, le 18 juin.

Au commencement de la séance de la chambre des communes d'aujourd'hui, M. Peter Borthwick a donné lecture d'une série de documents à l'appui de l'assertion émise par lui quelques jours auparavant, que la junte d'Oporto n'avait nullement été informée d'une manière positive et catégorique des intentions hostiles des forces navales britanniques à l'embouchure du Douro.

L'honorable membre a demandé à lord Palmerston s'il a fait démarches auprès du gouvernement portugais pour qu'un navire fût envoyé sur la côte d'Afrique, afin de ramener en Portugal le comte de Bomfin et ses compagnons d'exil à Angola. Il a demandé ensuite si l'armée espagnole a reçu l'ordre d'évacuer le territoire portugais.

Lord Palmerston, dans sa réponse, a soutenu que l'avis donné à la junte d'Oporto avait été complet et explicite. Il n'a reçu aucune information en ce qui concerne le rappel du comte Bomfim, mais des dépêches reçues dans la journée l'ont informé que 10 juin le gouvernement portugais avait accordé l'amnistie pleine et entière, qui forme une des stipulations de la convention. Aucune nouvelle positive n'est parvenue au ministère des affaires étrangères en ce qui concerne l'armée espagnole, mais il est probable qu'elle aura reçu immédiatement l'ordre de s'arrêter.

Au départ du courrier, la chambre s'occupait du bill relatif aux mesures sanitaires dans les grands centres de population. Le colonel Sibthorp et M. Newdegate combattaient le projet.

—

Nous complèterons aujourd'hui par le discours du duc de Wellington le compte-rendu des importants débats qui ont eu lieu à la chambre des lords au sujet de l'intervention dans les affaires du Portugal. Voici comment s'est exprimé le noble duc en réponse à lord Stanley :

Mon noble ami (le marquis de Lansdowne) avait parfaitement raison de faire observer que si l'Angleterre était intervenue plus qu'elle ne l'a fait sous le ministère Cabral, les événements qui se sont réalisés n'auraient pas eu lieu. Notre ministre à Lisbonne ne cessait pas de protester contre les actes de cette administration. Souvent il conseille aux ministres portugais de suivre une voie plus régulière et plus légale, et le ministre anglais persévéra dans ce système, même depuis le rétablissement du parti Cabral en Portugal. Malgré le vif désir du représentant de notre gouvernement de maintenir l'autorité de la reine de Portugal, à ce moment le Portugal était agité par mille désordres et mal gouverné. Si d'un côté, nous ne devions pas nous mêler des affaires intérieures du Portugal, d'autre part, nos anciennes relations avec ce pays, rapports commerciaux, notre intérêt politique à ce que le Portugal maintînt sa position parmi les royaumes indépendants de l'Europe, notre intérêt à préserver la tranquillité de ce royaume, tout exigeait que l'Angleterre exerçât son influence amicale de manière à soutenir le gouvernement dans ce pays.

L'Angleterre a le plus grand intérêt à conserver la paix, à maintenir le gouvernement, et, si cela est possible, à préserver la tranquillité de tous les pays du monde, parce que nous avons d'importants intérêts liés avec tous les pays sur la surface du globe. C'est un des beaux traits de la politique anglaise de ne pas intervenir dans les affaires intérieures des autres pays, mais de s'efforcer toujours de maintenir ses relations avec l'étranger, en prenant un intérêt tout particulier au maintien de la tranquillité intérieure, et de soutenir le pouvoir des gouvernements avec lesquels l'Angleterre est en alliance amicale. Je crois qu'il est impossible qu'il se trouve un ambassadeur ou un ministre d'Angleterre dans un pays quelconque de l'Europe n'exerçant pas l'influence la plus importante et la plus prédominante dans le but de maintenir la tranquillité du pays où il réside, et je considère que cet ambassadeur ou ce ministre peut exercer une grande influence sur la société dans le pays où il représente sa patrie. C'est qu'il est de son devoir d'exercer son influence d'une manière salutaire, et de travailler à donner de la stabilité au gouvernement près duquel il est accrédité. Il est de son devoir de suivre d'un œil attentif tous les événements qui surgissent, et de veiller sans relâche au maintien de la tranquillité.

J'espère que les trois puissances médiatrices, l'Angleterre, la France et l'Espagne, auront soin de faire des arrangements convenables pour la tranquillité du Portugal, si c'est possible, par la seule voie de la médiation. Je serais certainement heureux de voir cette médiation conduite et établie par deux ou trois nations au lieu d'un seule. L'indépendance du pays qui demandait la médiation serait mieux garantie par plusieurs médiateurs que par un seul. Lord Stanley doit reconnaître, en y réfléchissant, qu'aucun acte indépendant ne pourrait être fait par la France, l'Espagne ou l'Angleterre seule, dans les affaires de Portugal; mais qu'il doit être exercé vis-à-vis de ce pays une action combinée et une influence combinée, ou rien, sauf ce qui pourrait résulter de la bonne entente entre le Portugal et l'une des puissances médiatrices. Je crois que lorsque la reine de Portugal a prié le gouvernement anglais, conjointe-

ment avec deux autres puissances, de se porter médiateurs entre elle et ses sujets révoltés, le gouvernement anglais a eu raison d'accéder à cette demande, et d'entreprendre la médiation dans une parfaite entente avec la France et l'Espagne. Je ferai observer ici que grâce à la marche adoptée par le gouvernement anglais, il a été mis un terme à tout danger, et il n'est plus nécessaire de faire ces démonstrations de force que l'on avait d'abord jugé prudent de faire. Je crois que depuis la nouvelle de la prise du général insurgé et de ses troupes, une suspension d'hostilités a été convenue entre le gouvernement de la reine de Portugal et la junte d'Oporto.

Dans ces circonstances, serait-il prudent que Vos Seigneuries adoptassent un vote de censure contre le gouvernement, à raison de sa conduite en cette affaire? Si vous pensez que le gouvernement doit terminer cette affaire au plutôt, réfléchissez aux conséquences d'un vote défavorable. Si au contraire vous approuvez ce qui a été fait, vous faciliterez la conclusion de l'affaire. Vous dez vez au ministère le moyen de mener à bonne fin la médiation entreprise et conduite jusqu'ici d'une manière si satisfaisante. J'espère donc que vous ne voterez pas pour la motion de lord Stanley, à laquelle je ne donnerai certainement pas mon appui.

Des guérillas.

Rien n'est plus propre à égarer l'opinion sur les questions militaires, que des exemples tirés d'un seul fait, lorsque l'on s'appuie sur ce fait isolé des circonstances qui s'y rattachent, pour justifier le système que l'on voudrait établir sur cette seule base. Cette réflexion m'est suggérée par tout ce que publient les journaux à l'égard du projet de Santa-Anna de défendre le Mexique par des corps de guérillas agissant séparément sur les flancs des colonnes américaines qui se dirigent sur la capitale, par les routes de Vera-Cruz et de San-Luis de Potosi.

L'exemple de l'Espagne, résistant à Napoléon avec des bandes de guérillas, dispersées dans toutes les provinces, a fait naître l'idée qu'un pays envahi par des armées régulières peut se défendre sans le secours de troupes de ligne.

Je vais établir les faits, non comme les représentent les partisans du système des guérillas, mais tels qu'ils se trouvent dans l'histoire.

Napoléon attaqua l'Espagne avec des armées formidables. Une guerre sanglante, commencée en 1808, et qui ne se termina qu'en 1814, désola la Péninsule.

L'Espagne fut délivrée; mais par quels moyens? Voilà la question.

Au moment de l'invasion par les armées françaises, malgré la mauvaise administration qui avait laissé tarir ses ressources, négligé sa flotte et s'éteindre l'esprit guerrier de ses populations, l'Espagne avait une armée de troupes de ligne de plus de 120,000 hommes; une flotte qui, même après le désastre de Trafalgar, comptait encore de nombreux vaisseaux de guerre; des arsenaux remplis d'armes, et des fonderies en pleine activité. Elle disposait en outre de plus de 80,000,000 de dollars, accumulés depuis plusieurs années au Mexique et au Pérou, qui aussitôt que ses ports cessèrent d'être bloqués par les Anglais, devenus ses alliés, arrivèrent à Cadix.

La bataille de Baylen fut gagnée par Castannos à la tête d'une armée régulière dans laquelle se trouvaient plusieurs régiments suisses et wallons, et non pas avec des bandes de guérillas. Lorsque Napoléon lui-même entra en Espagne, il eut à combattre et à vaincre, non des guérillas, mais trois grandes armées formées de troupes de ligne et de nouvelles levées. Ces dernières étaient régulièrement enrégimentées et bien armées.

A Rio Saco, à Somo Siera, à Occana, à Valencia, à Talavera, à Victoria, à Salamanca, les armées espagnoles, soit qu'elles combattissent seules ou fissent partie de l'armée sous les ordres de Wellington, se composaient toujours de troupes régulières. Sans les armées de Cuesta, de Castannos, de Blake, de Reading, de La Romana, (cette dernière armée formée entièrement de vétérans qui avaient fait la campagne de Friedland), et surtout sans cette excellente armée anglaise, forteresse mobile derrière laquelle les armées espagnoles venaient se rallier après chaque défaite, tous les militaires s'accordent à reconnaître qu'en moins d'une année le drapeau tricolore aurait flotté de Barcelonne à Cadix, de Cadix à Lisbonne.

Jamais une guerre de partisans n'a été maintenue avec succès contre une bonne armée de ligne.

Spartacus même avait formé ses gladiateurs et les esclaves qu'il soulevait, en légions armées et disciplinées comme celles de Rome.

Réfugié en Lusitanie, avec un grand nombre de proscrits formés au métier des armes sous Marius, Sertorius y organisa une bonne armée avec laquelle il lutta avec avantage contre Metellus et même contre le grand Pompée, dans des batailles rangées.

Jugurtha ne fit point une guerre de partisans. Ses forces principales consistant dans sa cavalerie, il harcelait sans cesse les légions romaines. Mais malgré le désavantage que le manque de troupes légères faisait peser sur Marius, ce grand général triompha du monarque numide et, ainsi qu'il l'avait promis, il le conduisit prisonnier à Rome.

Au quinzième siècle ce ne furent point avec des bandes de guérillas que les Suisses vainquirent Charles-le-Téméraire, mais avec cette formidable infanterie sans les piques de laquelle les chevaliers bourguignons, tombèrent vaincus.

Les Bataves aussi fondèrent leur république dans des batailles rangées, gagnées par ces princes de Nassau dont les camps devinrent des écoles militaires où les Turenne et les Créquy apprirent l'art de la guerre. Les exploits des Gueux de mer et de terre, firent, il est vrai, la réputation de quelques chefs héroïques, mais n'auraient jamais établi l'édifice glorieux de la puissance batave.

Nous ne parlerons pas de la guerre des Cevennes. Les fanatiques qui guerroyaient dans ces montagnes, tandis que Louis XIV, attaqué par l'Europe entière, ne leur opposait que quelques faibles régiments de recrues, mirent bas les armes aussitôt que Villars fit marcher contre eux les vieilles bandes des armées du Rhin et d'Espagne.

Dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique, après la première année; les armées commandées par Washington et par Green furent toujours composées de troupes de ligne. C'est avec les vétérans de Valleyforge, comme l'ont très-bien observé Napier dans son histoire de la guerre de la Péninsule, et Napoléon dans ses mémoiree dictés à Ste-Hélène, que Washington gagna les batailles de Trenton et de Germantown, et fit capituler une armée entière à Yorktown, glorieux et dernier fait d'armes de sa vie militaire.

Et que l'on ne vienne pas alléguer la guerre de la Vendée comme preuve de l'efficacité d'une guerre de partisans. La bataille du Mans, le siége de Grandville, l'assaut de Nantes, n'étaient pas des opérations de bandes sans organisation militaire. Catelineau, Lescures, les Larochejacquelein, Charette, d'Antichamps, Bourmont, n'étaient pas des empoisonneurs de fontaines, des assassins de grande route, des égorgeurs de blessés dans les hôpitaux; c'étaient des capitaines dignes de se mesurer, en bataille rangée, avec les Marceau, les Kléber et les Hoche.

Les sauvages mêmes de l'Amérique du Nord comprirent, dans les deux dernières guerres qu'ils soutinrent contre l'Union, que leur ancien système de guerre, par bandes isolées, ne pouvait amener aucun résultat utile. Aussi a-t-on vu le célèbre Thécumset, le célèbre prophète, dans la bataille du Thames, combattre en ligne, à la tête de ses guerriers, et lorsque la fortune abandonna les Anglais, ses alliés, mourir en héros, vaincu dans un combat singulier par le colonel Johnson.

Dans les Florides aussi les Séminols livrèrent des batailles rangées aux généraux Jackson et Worth.

Je ne crains pas d'être démenti par les événements en prédisant que les Mexicains, alors même que Santa-Anna réussirait à les former en corps de partisans, se montreront encore plus inférieurs aux Américains dans une guerre de postes qu'ils ne l'ont été dans celle des opérations régulières.

La guerre de partisans demande une activité, une vigilance que l'on n'obtiendra jamais de l'indolence mexicaine. Leurs mousquets sont des armes avec lesquelles ils ne pourront jamais s'approcher des riflemen américains, qui, à deux cents pas de distance, manquent rarement leur but.

Un voyageur américain.

FAITS DIVERS.

Les journaux étrangers viennent de recevoir une circulaire qui a la prétention d'être écrite en français, mais qu'à Paris on croira sans doute émanée du pays des Iroquois. Cette pièce curieuse est signée par un certain M. Jz. J. Lion d'Amsterdam, se disant *membre de la Rédaction du Journal l'Algemeen Handelsblad.*

Les rédacteurs du *Handelsblad* doivent être tout fiers de compter au nombre de leurs collaborateurs un écrivain de la force de M. Lion.

Comme il serait dommage qu'un document si curieux n'obtint pas toute la publicité à laquelle son auteur l'a destiné, nous nous empressons de le reproduire *in extenso.*

Monsieur le redacteur en chef!

Il y a *déjà beaucoup d'années* que la politique des Pays-Bas a été mal appréciée ou rarement connue PAR l'étranger, principalement parce que le Journal de La Haye (Journal *ministériel* par excellence et subsidié par le gouvernement) ne parle, que de ce qu'il veut que l'étranger sache et encore A SA PROPRE MANIÈRE DE FAIRE.

L'expérience nous l'apprend presque journellement : les Hollandais ont *le bien triste plaisir* de lire dans les journEaux de l'Etranger les nouvelles les plus absurdes de leur patrie et de *sa* politique, comme si la Hollande *fut* déjà aux frontières de son territoire la *terra incognita* de l'Europe.

C'est par de tels motifs que le soussigné a résolu, pour mettre un terme à cet état de choses, déplorable tant pour *la partie* qui est dupe de ces mauvais renseignements que pour *celle* qui en est le sujet, à établir un Bureau de correspondance générale, afin de communiquer à l'Etranger tout ce qui se passe en Hollande, *d'une manière expéditive et* BIEN FONDÉE.

Vous pourrez être assuré, que les nouvelles données par le Bureau, seront toutes dignes de foi et qu'elles vous seront communiquées *de l'origine même de leur existence*, parce que le soussigné a l'honneur de faire PART de la Rédaction du journal l'Algemeen Handelsblad, journal *le plus considérable* des Pays Bas.

Les conditions, *auxquelles le soussigné donnera régulièrement* ses correspondances, sont les suivantes :

1°. Le soussigné s'engage à vous communiquer tout ce qui concerne la Hollande et ses Colonies, tant sous le rapport de la politique, que *du* commerce et de la Bourse, et enfin tous les faits divers, qui seront dignes de l'attention de l'Etranger.

2°. Le soussigné *se met* responsable pour tout article, qu'il vous enverra *à publier.*

3°. Les lettres qu'il vous adressera, seront affranchies; mais il vous en enverra par trimestre le compte qui sera payé par l'administration de votre journal. Le port *ne surpassera de* 15 *centimes* par lettre.

4°. Vous vous engagez à lui payer annuellement une somme de 150 frcs. (hormis *le* port DES lettres) payable par trimestre.

5°. Chaque abonnement *sur les* correspondances du bureau se fait pour une année entière.

6°. Le bureau de correspondance générale commencera *ses fonctions* le 1er juillet 1847.

Le soussigné vous prie alors *de lui vouloir* bien écrire avant la fin du courant, si vous vous associez à cette entreprise devenue réellement nécessaire et *désirée* pour tout organe public, qui aime à *se voir préféré* PAR la justesse et la VÉRIDICITÉ de tous ses articles.

Veuillez addresser votre réponse à Mr. IZIDORE J. LION, bureau Handelsblad, ou rue *Binnen-Amstel*, N°. 77, Amsterdam.

Agréez, etc.

Votre Serviteur dévoué,
Iz. J. LION.
Membre de la rédaction du Journal :
L'ALGEMEEN HANDELSBLAD.

— On écrit de Berlin, 14 juin :

Hier, le roi a donné au château de Sanssouci un grand dîner, auquel ont été invités les maréchaux des deux curies de la Diète, plusieurs membres de la curie des seigneurs et différents personnages de distinction séjournant dans ce moment à Berlin; parmi ces derniers figurait M. de Knorring, général de cavalerie et aide-de-camp général de S. M. l'empereur de Russie.

M. de Humboldt, qui est rétabli de sa maladie, a reparu hier à la cour.

— Un journal de Lyon assure que la police a fait arrêter trois personnes de cette ville prévenues d'avoir établi des signaux de nuit pour les jeux de bourse. On dit qu'au moyen de verres éclairés intérieurement et placés de distance en distance sur des hauteurs, elles faisaient apparaître la lettre B ou la lettre H pour indiquer la baisse ou la hausse survenue à la bourse de la veille à Paris ; de sorte qu'on opérait en conséquence à la bourse de Lyon quelques heures après. L'ordre de leur arrestation aurait été transmis de Paris par le télégraphe.

— M. Masson, jardinier en chef du jardin de la société royale d'horticulture de Paris, vient de chercher les moyens de suppléer autant que possible, et à peu de frais, à la disette, en hiver, des légumes les plus nécessaires pour l'alimentation des grands villes. Son attention s'est portée d'abord sur le chou et l'épinard. Les feuilles de ces deux plantes desséchées lentementsoit au soleil, soit à l'étuve, à une température de 30 à 40 degrés, se conservent indéfiniment, et reprennent leur apparence et leur saveur, lorsqu'on les fait tremper quelques heures dans de l'eau tiède, avant de les préparer pour l'usage culinaire.

La commission nommée par la société royale pour examiner les choux et les épinards conservés par le procédé de M. Masson, a reconnu qu'on pouvait en obtenir des mets très-mangeables, très-sains et très-économiques, peu inférieurs en qualité aux mêmes produits à l'état frais, et conservant, du reste, toute leur propriété alimentaire.

— *Un phénomène électrique*, — qui s'est produit dernièrement sur le télégraphe établi parallèlement à la voie du chemin de fer atmosphérique de Saint-Germain, est ainsi rapporté dans une lettre adressée par M. Bréguet à M. Arago :

..... « Mercredi, à cinq heures du soir, pendant une forte pluie, la sonnerie du télégraphe électrique, établi dans une petite cabane, à l'une des extrémités du chemin atmosphérique de Saint-Germain, se mit à carillonner. L'employé crut qu'on allait lui transmettre une dépêche. Quelques lettres lui étaient déjà parvenues ; mais comme elles ne formaient aucun sens, il se préparait à dire : « Je ne comprends pas, » lorsqu'une détonation, semblable à celle d'un fort coup de pistolet, se fit entendre ; une vive lumière se montra au même moment le long des conducteurs fixés aux parois de la cabane. Ces conducteurs, d'un diamètre de deux dixièmes à cinq dixièmes de millimètre, tombèrent en morceaux tellement chauds, qu'ils laissèrent des traces de brûlure manifestes sur les tables en bois qui les reçurent. On voyait même, aux extrémités de plusieurs de ces fragments, des marques non-équivoques de fusion. Les fils de divers électro-aimants des appareils télégraphiques renfermés dans la cabane, furent rompus ; l'employé reçut une forte secousse dans tout le corps.

» La cabane du Vésinet, où le tonnerre produisit tous ces effets, est en communication avec l'établissement télégraphique de Paris par des fils portés sur des poteaux ; à Paris, rien ne fut brisé ; il n'y eut aucun phénomène digne d'être noté, si ce n'est le départ de plusieurs sonneries. Mais à deux cents mètres du Vésinet, un des poteaux sur lesquels le fils conducteur reposait, portrait, depuis le haut jusqu'en bas, et sur le côté qui fa[illegible] à la voie de fer, des traces évidentes du passage de la foudre : le[illegible] était tout fendu, il s'en était détaché des éclats.

» Les fils qui, partant de la cabane du Vésinet se dirigent sur [illegible] au nombre de trois. Ils s'élèvent brusquement à la hauteur de [illegible] tres, en formant chacun un angle droit. Aux sommets de ces a[illegible] trois aigrettes persister pendant plusieurs secondes après l'explo[illegible]

» A quelques mètres de l'extrémité du chemin de fer atmosph[illegible] trouve ce que l'on nomme une aiguille. Un employé que son ser[illegible] lait, au moment de l'explosion, à tenir la manivelle qui sert à fai[illegible] l'aiguille, reçut, dans tout le corps, une commotion très-violente[illegible] vriers dont il était entouré éprouvèrent aussi de vives secousses.

» Suivant moi, l'explosion partit du chemin de fer. A raison de [illegible] tité énorme de métal dont il est formé et de l'étendue de sa sur[illegible] peut que le chemin, au moment d'un orage, soit le siége d'u[illegible] électrique très intense, et que le fluide aille se décharger sur les [illegible] légraphe, car ils ne sont éloignés des rails, des tuyaux, des aig[illegible] de 3 à 4 mètres.

» Pour prévenir la ruine des appareils, et surtout pour me[illegible] ployés des télégraphes à l'abri des explosions foudroyantes et [illegible] crois qu'il serait convenable d'arrêter les fils conducteurs [illegible] millimètres de diamètre, à 5 ou 6 mètres des cabanes; l'union [illegible] et des appareils s'opèrerait au moyen de fils également m[illegible] très fins. Alors il n'arriverait jamais aux postes télégraphiqu[illegible] tité électricité que pourrait transmettre le fil fin, le fil à [illegible] tions. En cas de décharge, ce fil se fondrait, se romprait, [illegible] dans, mais en dehors des cabanes occupées par les employés. »

— *Comment les villes civilisées finissent.* — Dans son [illegible] Victor Hugo fait une charmante elégie à propos de Worm[illegible] impériale ; il montre l'herbe envahissant les rues, les mou[illegible] couvrant les vieux édifices de leur vert linceul, les plantes [illegible] sant leurs racines à travers les interstices des pierres, dém[illegible] ment et sans bruit les remparts et les tours. Les rues devie[illegible] mins, puis des sentiers, puis rien. La ville devient village; le[illegible] la vie, se retirent des extrémités et se rapprochent d'un centre [illegible] que jour se rétrécissant. Le commerce a pris une autre route, [illegible] d'autrefois s'est éteint, et la cité impériale ne voit plus, de [illegible] que quelque touriste ennuyé, quelque enthousiaste ami des ar[illegible] nent contempler les monuments qui seuls témoignent de sa [illegible] sa prospérité passée

L'histoire de Worms, c'est l'histoire de Bruges. Jetez un re[illegible] plan de la ville flamande au seizième siècle, suivez de l'œil la [illegible] ceinte de ces murailles, ces rues immenses bordées d'édifices [illegible] nombrez et mesurez ces tours gigantesques, ces flèches hardies [illegible] les savants méandres des canaux qui la sillonnent, les navires de [illegible] nations s'y pressent, s'y confondent, et apportent à ces marc[illegible] mands, assez riches pour prêter à des empereurs, le tribut du [illegible] du monde entier.

Après ce retour vers la Bruges d'autrefois, regardez autour de [illegible] comparez ! Que sont devenues toutes les merveilles de la Venise [illegible] Que reste-t-il de ces murailles, de ces tours, de ces monuments, [illegible] naux, de ces palais des rois du commerce et de l'industrie du mo[illegible] Combien de nos rues sont déjà des chemins, tristement bordés de [illegible] semblables à l'enceinte de Nicée, n'entourent qu'un espace vide ! [illegible] temps où une reine de France voyait, triste et jalouse, les sp[illegible] son rang éclipsées par l'écrasante opulence des femmes de nos ma[illegible] toutes plus reines qu'elle !

L'industrie florissant à l'ombre de la liberté communale avait c[illegible] cette prospérité ; — le despotisme et l'oppression l'ont anéantie. L[illegible] res de religion, la jaloussie des villes rivales, des traités infâmes, [illegible] compli l'œuvre de destruction, et lorsque, plus tard, la ville est [illegible] dans un repos chèrement acheté par la perte de son commerce et [illegible] opulence, un vandalisme ignorant et stupide a porté un marteau [illegible] sur de nobles et de magnifiques débris. Il fallait *embellir* la ville.

(*Impartial de Bruges*)

Koninkl. Nederd. Schouwbu[illegible]

Op Dingsdag 22 *Junij* 1847 (*geen diploma's of vrijbi*[illegible] *gangbaar.*)

Debuten van Mevr. **van Ollefen da Silva**, de Heeren **van Ollefen** en **G. van Beek.**

De Twee Tudors,

drama in vijf bedrijven, door den heer J. Schimmel; versierd met [illegible] costumes. Nooit alhier vertoond. Om deze voorstelling te doen [illegible] zal de heer ALTINK de rol van *Filips* van Oostenrijk vervullen. Om [illegible] breidheid dezer voorstelling geen nastuk.

De aanvang ten zeven ure.

ANNONCES.

Grand Hôtel des Quatre Nati[illegible]

A BRUXELLES, *Longue rue Neuve*, 68.

Tenue par les Dames **Geerloff** et **Lippens.** Cet Hôtel, situé [illegible] plus belle position de Bruxelles, richement meublé et décoré à neuf, [illegible] Messieurs les voyageurs tout le confortable et l'aisance possible.

Il y a écuries et remises.

Table d'hôte à 4 heures et demie.

Mme GEERLOFF étant Hollandaise, c'est un titre de plus pour reco[illegible] der particulièrement l'*Hôtel des Quatre Nations* à l'attention et à l[illegible] veillance de ses compatriotes.

Cours des Fonds Publics.

Bourse de Paris du 19 Juin.

		Int.	COURS 18 juin.	OUVER[illegible]
France	Cinq pour cent		—	118 10[illegible]
	Trois pour cent		—	77 60[illegible]
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	103[illegible]
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 19 Juin.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 18 A. — Dette diff[illegible] ée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 59 ¾ A. — Cours après Bourse (2½ heures). Ardouin sans variation.

Bourse de Londres du 18 Juin.

3 % Cons. ». — 2 ½ % Holl. 58 ¼, ⅜. — 4 % id. 89 ½; 90. — Esp. 5 [illegible] 22 ¼, ⅜ — 3 % 34 ½, 35. — Portug. 4 % 32, 34.

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage Nieuwstraa*[illegible]